RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société A&P SAS

Société par actions simplifiées au capital de 2500 euros

Siège social : 11, Ter rue Bergeret – 95290 L'Isle adam

RCS PONTOISE B 753 570 712

Procès-verbal de l'Assemblée Général Extraordinaire des associés du 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-huit juin,

A dix-huit heures,

Les associés de la société A&P, société par actions simplifiée au capital de 2500 euros dont le siège social est situé 11, rue Charles de Gaulle à Roissy (95700) se sont réunis dans les locaux de la société Executive – 44, avenue des Chardonnerets à Roissy en France (95700) – en assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Les associés présents, ont signé la feuille de présence qui est annexé au présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Monsieur AGUIRREGAVIRIA Patrick en sa qualité de Président de la société.

Le président constate que les associés présents possèdent 100% des actions composant le capital social de la société et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- **Les copies des lettres de convocation (Patrick AGUIRREGAVIRIA, Karine POTHET)**
- **La feuille de présence**
- **Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée**

TP
PA KP

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification et changement du Président de la SAS A&P
- Délégation de pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités

Un débat est instauré et le président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés, après avoir entendu les arguments du président concernant le changement de président et la démission du Président sortant Mr Patrick AGUIRREGAVIRIA, acceptent conformément aux statuts, sa démission, et décide de nommer le nouveau Président entrant, monsieur POTHET Thierry.

Pouvoir est donné au président pour exécuter cette démarche.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et visé par les associés présents à l'assemblée.

Le p[redacted] Pa[redacted]GAVIRIA Karine POTHET

[redacted]

Pat[redacted]

Le [redacted]

Th[redacted]

Certifié Conforme le 1/04/2025
POTHET THIERRY

[redacted]